



Le Mouret, septembre 2026



**Subside sur les abonnements des transports publics
pour les apprentis et étudiants hors cycle obligatoire de 15 à 25 ans
pour l'année scolaire 2026-2027**

Le **subside sur les abonnements des transports publics** est octroyé pour l'année scolaire 2026-2027 et est destiné aux apprentis et étudiants hors cycle scolaire obligatoire âgés de 15 à 25 ans révolus. **Les élèves déjà au bénéfice d'un abonnement subventionné, comme par exemple ceux du C.O. de Marly, ne peuvent prétendre à ce subside.**

Nous vous informons que selon l'article 5 du règlement communal sur l'octroi d'une contribution à l'utilisation des transports publics, **aucune contribution n'est accordée si la limite du revenu imposable (code 7.91 de l'avis de taxation fiscale 2024 des parents ou du requérant) est supérieure à Fr. 80'000.00 ou si la limite de la fortune imposable (code 7.91 de l'avis de taxation fiscale 2024 des parents ou du requérant) est supérieure à Fr. 750'000.00.**

L'échéance du délai d'inscription est fixée au

15 novembre 2026

Veuillez joindre les justificatifs (**quittance de paiement de l'abonnement** et attestation de formation).

LE CONSEIL COMMUNAL

*N.B. La demande devra être renouvelée chaque année !
Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en considération.*



BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner d'ici au **15.11.2026 avec les justificatifs**)
Subside sur les abonnements des transports publics, année scolaire 2026-2027

Nom - prénom :

Fils/fille de : Tél. de contact :

Adresse exacte :

Ecole fréquentée :

depuis quand : jusqu'à quand :

Date : Signature :

Pour les mineurs, signature du représentant légal :